Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 60 Vœu relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et particulièrement à l'école élémentaire Riblette

---

Le Conseil de Paris,

Considérant que le CDEN de Paris s'est réuni le 11 février pour débattre de la carte scolaire ;

Considérant qu'à la suite de cette réunion, au regard de la baisse des effectifs, une fermeture de classe reste envisagée à l'école élémentaire Riblette ;

Considérant la forte mobilisation des enseignants et des parents qui s'est organisée pour protester contre cette possible fermeture.

Considérant le nombre important d'enfants porteurs de handicap dans cette école, spécificité qui ne semble pas avoir été prise en compte lors de la décision ;

Considérant la situation sanitaire qui proscrit les sureffectifs dans des espaces confinés ;

Considérant les écarts important de situation sociale des familles, desquels la moyenne IPS rend très imparfaitement compte ;

Considérant enfin, qu'une logique comptable ne peut être la ligne directrice d'une politique éducative ;

Sur proposition d'Éric Pliez et des élu·e·s du groupe Paris en Commun,

Émet le vœu :

- que la Maire de Paris demande au Directeur Académique de l'Education Nationale de surseoir à toutes les fermetures injustifiées de classes dans le 1er degré dans le 20e arrondissement ;

- faire abandonner au CDEN de juin le projet de fermeture de la classe prévue à l'élémentaire Riblette.